

PLAN ÉCRIT DE TRAITEMENT DE L'ECZÉMA



Note au fournisseur de soins :
apposer ici l'étiquette indiquant le nom du patient et la date.

ÉTAPE 1

Chaque jour, prenez un bain ou une douche de 5 à 10 minutes. Si c'est désagréable ou inconfortable, il est possible de le faire tous les deux jours. Il est permis d'utiliser un nettoyant doux si désiré. Tapotez délicatement la peau avec une serviette après le bain ou la douche.

ÉTAPE 2

Appliquez les médicaments prescrits sur toutes les régions touchées par l'eczéma qui sont rouges, rugueuses ou qui démangent.

Appliquez _____ sur les régions touchées du visage, du cou, des aisselles et de l'aîne _____ fois par jour.

Appliquez _____ sur le cuir chevelu _____ fois par jour.

Appliquez _____ sur les autres régions touchées _____ fois par jour.

ÉTAPE 3

Appliquez un hydratant sur les régions du corps non touchées, dans les minutes suivant la sortie du bain ou de la douche.

DIRECTIVES ADDITIONNELLES

- Un hydratant peut être appliqué tout au long de la journée, dès que la peau semble sèche ou qu'elle démange, ou après tout contact avec de l'eau (p. ex. après un bain ou la baignade).
- Continuez d'utiliser les médicaments prescrits jusqu'à ce que la peau soit saine, douce et que les rougeurs et les démangeaisons aient disparu. Si après deux semaines d'utilisation régulière du médicament la peau n'est pas guérie, consultez votre médecin.
- Une fois l'éruption cutanée disparue, continuez d'appliquer un hydratant au moins deux fois par jour sur tout le corps.
- Recommencez à utiliser les médicaments prescrits, en suivant les directives décrites à l'étape 2, à l'apparition d'une poussée d'eczéma.
- Consultez votre médecin sans tarder si vous constatez la présence de liquide suintant, de croûtes jaunes, de cloques ou d'enflure rougeâtre. Il pourrait s'agir d'une infection ou d'un autre trouble.

REMARQUES

Nom du médecin : _____

Signature du médecin : _____

REMARQUE IMPORTANTE :

Pour toute question à propos de ce plan de traitement ou toute préoccupation relative à votre traitement de l'eczéma, communiquez avec votre médecin prescripteur.

AVERTISSEMENT : Ce plan écrit de traitement a été conçu par des dermatologues canadiens pour la Société canadienne de l'eczéma (SCE) et se fonde sur les données probantes et l'opinion d'experts dont nous disposons au moment de sa publication, en janvier 2020. Il s'agit d'un modèle d'outil figurant au *Guide pratique sur la prise en charge de la dermatite atopique, quatrième édition, janvier 2020*, un document d'orientation en soins primaires de la SCE.

Ce plan ne remplace pas le jugement clinique d'un médecin ni les soins personnalisés. La SCE se dégage de toute responsabilité pour les dommages ou pertes qui pourraient découler de l'utilisation, bonne ou mauvaise, de cet outil par tout patient, soignant ou fournisseur de soins.

Pour en savoir plus sur la Société canadienne de l'eczéma, consultez le site www.eczema-help.ca.